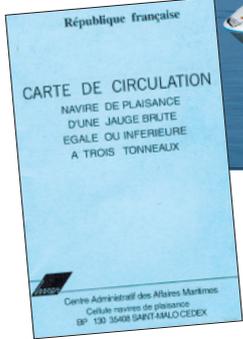


Changement de propriétaire, les éléments à réunir pour un bateau dont...

- la longueur est inférieure à 7 mètres
- la puissance est inférieure à 22 CV



la carte de circulation du bateau remise par l'ancien propriétaire

l'acte de vente, daté et signé par les deux parties, en trois exemplaires originaux



une fiche de plaisance, à remplir ou à compléter par l'acquéreur (cet imprimé est disponible auprès des Affaires maritimes, il sert de demande d'immatriculation)



un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone)



une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'acheteur



une enveloppe à votre nom, suffisamment affranchie pour le retour des pièces



- la longueur est supérieure à 7 mètres
- la puissance est supérieure à 22 CV



L'acte de francisation remis par l'ancien propriétaire

l'acte de vente, daté et signé par les deux parties, en quatre exemplaires originaux



une fiche de plaisance, à remplir ou à compléter par l'acquéreur (cet imprimé est disponible auprès des Affaires maritimes, il sert de demande d'immatriculation)



un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone)



une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'acheteur



deux photos d'identité de l'acheteur



un relevé d'identité bancaire ou postal de l'acheteur, pour régler les frais de francisation



une enveloppe à votre nom, suffisamment affranchie pour le retour des pièces



... et selon le cas : une attestation sur l'honneur de perte de la carte de circulation, une pièce authentique d'héritage et une attestation de désistement des autres héritiers en faveur du vendeur si le propriétaire légal est décédé, la facture d'achat du moteur si le nouveau propriétaire remplace l'ancien moteur par un neuf, ou l'acte de vente s'il s'agit d'un moteur acheté d'occasion, une demande de changement de quartier d'immatriculation (le port d'attache) en double exemplaire (cet imprimé est disponible sur simple demande auprès de tous les bureaux de recette des Douanes), une demande de changement de nom du bateau sur papier libre (proposer trois noms par ordre de préférence).

• Si vous souhaitez changer de port d'attache, vous devrez joindre au dossier un formulaire de demande de changement de Quartier d'immatriculation.

A la réception de ces documents, les Douanes du port d'origine rectifieront ce qui les concerne et feront suivre le dossier, accompagné de l'acte de francisation, au bureau des Douanes de votre nouveau port d'attache. L'acte de francisation mis à jour vous sera ensuite expédié.

ACTE DE VENTE D'UN NAVIRE DE PLAISANCE

Entre les soussignés :

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Domicile principal :

.....

.....

Nationalité : VENDEUR d'une part,

ET

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Domicile principal :

.....

.....

Nationalité : ACHETEUR d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

M^{me}, M^{lle}, M^r agissant en qualité du propriétaire du navire

Nom, type, série, numéro dans la série, matériau de construction, jauge brute, moteur(s)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Immatriculé au Quartier des Affaires maritimes de

sous le n°

Francisé en Douane à

sous le n°

Déclare vendre la totalité dudit navire, le M/M qui accepte et reconnaît bien connaître le navire pour l'avoir visité et l'accepter en l'état où il se trouve.

Accessoires : (liste des accessoires vendus avec le navire)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dettes : le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit l'acquéreur contre toute réclamation à ce sujet.

Livraison : (conditions).....

Prix de vente : (complété du mode de paiement).....

.....
.....

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait à, le/..../.....

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

Formalités de transfert de propriété : L'acheteur dispose d'un délai d'un mois pour faire enregistrer la mutation et demander la délivrance d'un nouveau titre de navigation (carte de circulation) à son nom au Quartier des Affaires d'immatriculation choisi. Si le navire est francisé, l'acheteur doit en outre informer le Bureau des Douanes de francisation de cette mutation.

NOTA: Ce document étant un modèle simplifié, n'hésitez pas à le compléter (état du navire, armement, restrictions de paiement...) si nécessaire. Il est conseillé aux parties de garder chacune un exemplaire signé.